



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Guy PENNEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe MICHEAU

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	DEMANDE DE FINANCEMENTS SAGE LEON TREGOR 2023 ETUDE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT OFFRE DE CARENAGE ET POUR UNE AMELIORATION DES CONNAISSANCES DE LA GESTION DES EAUX GRISES ET EAUX NOIRES
ACTE	CS-2023-02-N19
RAPPORTEUR (S)	GUY PENNEC

Dans le cadre de sa feuille de route 2022-2025, la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de gouvernance du SAGE Léon-Trégor, a planifié le lancement d'une étude stratégique portant sur le développement de l'offre de carénage et sur l'amélioration des connaissances de gestion des eaux grises et des eaux noires.

Cette étude, dont les résultats sont fortement attendus par les maîtres d'ouvrages locaux compétents, permettra de définir les zones les plus propices pour l'implantation d'aires de carénage ainsi que leurs dimensionnements. Aussi elle proposera des solutions alternatives au carénage dites en « dur » : aires mobiles, aires de nettoyage, alternatives aux antifouling, etc.

Elle s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec les études en cours sur le territoire. Des temps d'échanges seront proposés aux maîtres d'ouvrages compétents afin de leur faire part des avancées de l'étude et de recueillir leurs expertises.

Le SAGE Léon-Trégor, porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Morlaix, est engagé dans la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur les bassins-versants et les milieux littoraux de son territoire.

Le carénage est une opération d'entretien périodique de la coque d'un navire en vue de lui redonner ses qualités nautiques.

Lors du carénage d'un navire, de nombreuses substances toxiques, particules de peinture, de graisse, d'hydrocarbures se retrouvent dans la mer (dans l'eau et les sédiments) et polluent les milieux naturels. Les peintures dites « antifouling » utilisées pour protéger la coque contre les salissures et la fixation d'organismes marins (algues et coquillages) peuvent contenir des substances toxiques pour le milieu marin et l'Homme.

Afin de permettre à tous les usagers de la mer de disposer d'une possibilité d'entretien de leur navire adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, le SAGE Léon-Trégor souhaite développer une stratégie de l'offre de carénage, en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Cette stratégie globale vise à :

- Accompagner le suivi et l'entretien des équipements existants,
- Développer l'offre d'aires et de cales de carénage,
- Développer les aires de nettoyage des navires (par exemple par brossage mécanique à flot),

Une règle visant l'interdiction du carénage sauvage est inscrite au Règlement du SAGE et au titre de différentes réglementations. Toutefois, le manque d'aires de carénage dédiées, rend difficile l'application de cette règle.

La réalisation d'un schéma de carénage pour les bateaux de plaisance et professionnels, permettant d'équiper convenablement le territoire et d'envisager des mutualisations d'investissements, apparait donc nécessaire à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor. Ce schéma permettra de dimensionner le plus finement possible, les projets de création d'aires de carénage en cours et les projets futurs.

En parallèle, toujours en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la GIZC, le SAGE Léon-Trégor souhaite approfondir sa connaissance des sites équipés ou non de dispositifs de pompage et d'épuration des eaux grises et des eaux noires, ainsi que des pratiques locales en lien avec la thématique.

Budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montants	Nature des recettes	Montants
Etude	15 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	10 500 €
		Autofinancement (Pays de Morlaix)	4 500 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	15 000 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	15 000 €

Après avoir entendu M. Guy PENNEC, rapporteur, M. Jean-Paul VERMOT, Président du PETR Pays de Morlaix, propose aux membres du Comité de solliciter des financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de mener cette étude.

Il est proposé aux membres du comité de :

- **APPROUVER** le lancement de cette étude telle que prévue dans la feuille de route du SAGE LEON TREGOR ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'agence de l'eau Loire Bretagne et tout autre financeur identifié et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les dispositions proposées ci-dessus.

Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023

Le Président

Jean-Paul VERMOT